

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **OBJET : MISE EN OEUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE EN FAVEUR DE 17 POLICIERS MUNICIPAUX ET DU CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE – DIFFAMATION ET INJURE PUBLIQUES**

Le 26 juin 2016, par un écrit signé de Madame Laure CORDELET et publié sur son site internet, Monsieur Ghislain LE BELLEGUIC, chef de service de la police municipale de Beaucaire a été victime d'injure et de diffamation publiques ; Messieurs et Mesdames Laurent COLOMBEAU, Karine WULLEPIT, Dominique LOISONS, Franck MATEO, Jérôme BEZOTEAUX, Olivier GARCIA, Julie MICHELIER, Frédéric COSTA, Adrien BARTOLI, Olivier BOTTE, Soraya MERLIER, Jean-Noël QUEZADA, Aurélien CASTEL, Lise FRAMBRY, Pascal SEGURA, Stéphane BONNIAU, Julie LANCLUME, agents de la police municipale de la commune de Beaucaire, ont été victimes de diffamation publique en raison de leurs fonctions.

Ces faits étant répréhensibles, le Tribunal correctionnel de NÎMES a été saisi par les victimes par voie de citation directe ;

Considérant qu'il est du devoir moral de la collectivité publique de protéger ses agents en prenant en charge les frais de procédure, notamment d'avocat et d'huissier et en permettant la réparation de leurs préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux ;

Considérant qu'au regard des faits existants, les agents n'ont pas commis de faute personnelle pouvant remettre en cause leur droit à bénéficier de la protection fonctionnelle ;

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle au chef de service de police municipale Ghislain LE BELLEGUIC et aux agents de police municipale Laurent COLOMBEAU, Karine WULLEPIT, Dominique LOISONS, Franck MATEO, Jérôme BEZOTEAUX, Olivier GARCIA, Julie MICHELIER, Frédéric COSTA, Adrien BARTOLI, Olivier BOTTE, Soraya MERLIER, Jean-Noël QUEZADA, Aurélien CASTEL, Lise FRAMBRY, Pascal SEGURA, Stéphane BONNIAU, Julie LANCLUME.